

signé électroniquement le 17/11/2016
par BERNARD RIOUAL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

Procurations : 5

Délibération rendue exécutoire le :

22 NOV. 2016

Convocation du Conseil Municipal en date
du : 07/11/2016

Affichage en date du : 07/11/2016

Publication de la présente en date du :

22 NOV. 2016

Réception en préfecture : **18 NOV. 2016**

L'an deux mille seize

Le quatorze novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Anne-Sophie BELIER ayant donné procuration à Mme Florence CANN, Mme Sandrine JEFFROY à Mme Gisèle LE MOIGNE, M. Christian LE BARON à M. Jacky LE BRIS, Mme Valérie CUEFF-GAUCHARD à Mme Myriam LE LEZ, M. Francis LE BIAN à Mme Yvonne THOMAS, Mme Virginie GOURVENNEC.

Secrétaire de Séance : M. Laurent ABERNOT.

N° 2016-11-14

Objet : **Dénomination de voie.**

Rapporteur : M. Jacky LE BRIS

Vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme / Travaux » en date du 3 novembre 2016,

M. Jacky LE BRIS, Adjoint délégué à l'urbanisme, expose que les habitants du secteur « Kérandraon / Le Cosquer » ont signalé des difficultés pour le repérage des habitations situées entre la route de la haute corniche et la route de la corniche. Actuellement, le chemin de desserte des habitations ne porte pas de nom. Il convient donc de le dénommer.

Le chemin trouvant son origine route de la haute corniche et ayant son extrémité route de la corniche pourrait être dénommé : Chemin de la Rade.

Il est précisé que ce chemin relève du secteur scolaire Anita Conti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** la dénomination de voie telle que proposée ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 18/11/2016
Reçu en préfecture le 18/11/2016
Affiché le **22 NOV. 2016**
ID : 029-212902126-20161114-DE2016_11_14-DE

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 15 novembre 2016

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE